



## Gérant et vente de part d'une société

-----  
Par Visiteur

J'étais gérant d'une société de bâtiment pendant 3 ans et j'ai vendu mes parts à quelqu'un ça va faire bientôt 6 mois. Je voudrais savoir jusqu'où ma responsabilité est engagée en cas d'une liquidation de la part ou face à un contrôle social ou fiscal? MERCI

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

J'étais gérant d'une société de bâtiment pendant 3 ans et j'ai vendu mes parts à quelqu'un ça va faire bientôt 6 mois. Je voudrais savoir jusqu'où ma responsabilité est engagée en cas d'une liquidation de la part ou face à un contrôle social ou fiscal? MERCI

A priori aucune.

Dans la mesure où vous n'êtes plus gérant, vous n'êtes plus responsable.

Cela étant, s'il est démontré que vous aviez commis des fraudes notamment, vous pourriez être reconnu responsable et engager votre patrimoine personnel.

Très cordialement.